



Thônex

législature 2020-2025
délibération no144
séance du 04/04/2023

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour
le remplacement des fours et de la hotte de la cuisine professionnelle de
la crèche EVE Marcelly

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Attendu que la crèche EVE Marcelly gère le volet de restauration complet pour 186 enfants au sein des trois structures d'accueil de la petite enfance de Thônex ;
- Attendu que le matériel de cuisine professionnel assure des repas de qualité bénéficiant du label Fait Maison pour ces 186 enfants ;
- Attendu que cet équipement de cuisine ne permet plus de répondre à l'augmentation du nombre de repas requis avec la même diversité qu'auparavant ;
- Vu les différents devis fournis par le service technique ;
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide,

Au vote :

.....voix pour, ...voix contre



législature 2020-2025
délibération no144
séance du 04/04/2023

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.-sur la rubrique 217.314 de l'exercice 2023, pour permettre le remplacement de l'équipement de la cuisine de la crèche EVE Marcelly afin d'assurer les repas pour les 186 enfants des crèches de Thônex avec la même diversité et maintenir son label Fait Maison.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.